



à

Madame La Présidente
Madame le Maire
16 Rue de l'Hôtel de Ville

81000 ALBI

Objet : Versement prime exceptionnelle « Héros du Quotidien » .

Madame La Présidente, Madame le Maire

Lors de votre visio-conférence avec l'ensemble des organisations syndicales à une question de la CGT et à notre courrier du 8 avril 2020, vous nous avez indiqué vouloir valoriser les agents ayant pris des risques lors du confinement et ayant travaillé.

Pour la mise en œuvre de cette valorisation, vous avez voulu attendre la parution du décret. Ce dernier (n°2020-570) vient de paraître le 14 mai 2020 et précise que les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle, pour la Fonction Publique Territoriale, seront définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale dans la limite du plafond fixé à l'article 4 soit 1000 €.

Aussi afin de prendre en compte le risque encourus par les agents et le travail exécuté, le syndicat CGT vous propose les modalités suivantes :

- **30 € net par jour** pour les agents ayant été **en présentiel**, quelque soit le temps de présence dans la journée (**y compris** lors d'intervention d'astreinte).
- **15 € net par jour** pour les agents ayant été **en télétravail** ou en intervention avec une astreinte téléphonique ;
- **0 €** pour les agents en ASA ou en Garde d'Enfants **sans astreinte et sans télétravail**.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire du Syndicat CGT
Des Territoriaux de l'Albigeois
Angel CONDE

Syndicat C.G.T.
Territoriaux de l'Albigeois
5, rue de Metz - 81000 ALBI
Tél / Fax 05 63 38 02 52